

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

Unité territoriale : Nièvre/Yonne		Subdivision de la Nièvre										
Nom(s) du ou des inspecteurs : Julien HUBERT Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 8 juin 2015 Date de l'inspection : 18 juin 2015 Type d'inspection : <table border="0"> <tr> <td>☐ approfondie</td> <td>ou ☐ courante</td> <td>ou ☐ ponctuelle</td> </tr> <tr> <td>☐ inopinée</td> <td>ou ☐ annoncée</td> <td></td> </tr> <tr> <td>☐ planifiée</td> <td>ou ☐ circonstancielle</td> <td></td> </tr> </table>				☐ approfondie	ou ☐ courante	ou ☐ ponctuelle	☐ inopinée	ou ☐ annoncée		☐ planifiée	ou ☐ circonstancielle	
☐ approfondie	ou ☐ courante	ou ☐ ponctuelle										
☐ inopinée	ou ☐ annoncée											
☐ planifiée	ou ☐ circonstancielle											
Société : DANIELSON ENGINEERING Commune : MAGNY-COURS Activité : Conception, fabrication et validation de moteurs prototypes		Régime de classement : A Priorité : -										
Liste des installations inspectées : - Atelier de fonderie, atelier d'usinage, TAR, zone déchets extérieure. Thèmes : - Air, eau, déchets, porter à connaissance dans le cadre du transfert de l'activité fonderie Référentiels de l'inspection : - Code de l'environnement - Réglementation sur les ICPE applicable au site - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2004-P-1492 du 26 mai 2004												
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : - M. Frédéric BOULOTON – Chef de projet - M. Eric ESTERLINGOT – Responsable service moteur - M. Romain CLEYOT-MERLE – Responsable exploitation TAR Liste des documents consultés lors de l'inspection : - Attestations de stage « risque légionelle » de M. Romain CLEYOT-MERLE, M. Stéphane LAMOUREUX et M. Lionel DUPIN en date du 24 mars 2011, - Attestation de formation « risque légionelle » sous-traitant, - Planning de prélèvements TAR 2015, - Rapport d'analyses des TAR en date du 22 avril 2015, - AMR installations de refroidissement en date du 19 février 2013, - Compte-rendu de visite de maintenance des TAR en date du 22 mai 2015, - Consignes de vérification journalière du circuit de refroidissement, - Relevé des contrôles du circuit de refroidissement, - Rapport de dimensionnement de rétention des eaux d'extinction d'incendie, - Devis en date du 4 avril 2014 concernant la réalisation d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie, - Devis en date du 20 septembre 2013 concernant la pose de barrières de rétention des eaux d'extinction d'incendie, - Rapport de contrôle des rejets atmosphériques en date du 21 mai 2013, - Résultats d'analyses des rejets d'eaux 2011, 2012, 2013, - Plan de prévention type, - Plan de recatement mis à jour en date du 28 février 1989, - Registre sécurité, - Bordereau de Suivi des Déchets n°201506359 en date du 21 mars 2015. - PV de vérification des extincteurs en date du 3 décembre 2014, - PV de vérification des trappes de désenfumage en date du 2 décembre 2014,												

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écarts par rapport au référentiel d'inspection :

1. IMPRESSION GÉNÉRALE :

DANIELSON ENGINEERING est une installation de conception, fabrication et tests de moteurs prototypes pour diverses applications.

Lors de la visite, le site est apparu correctement exploité.

Un projet de création d'un nouveau bâtiment est en cours, il accueillera les activités de fonderie. Ce projet devra permettre d'accroître la production et de répondre à certaines non-conformités, notamment l'absence de bassin de confinement des eaux potentiellement polluées.

2. NON-CONFORMITÉS RELEVÉES PAR RAPPORT AUX RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

- **Article 11.4 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** Il n'existe aucun dispositif de confinement des eaux accidentellement pollués, y compris les eaux d'extinction d'incendie.
- **Article 11.4 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** lors de la visite, un fût de lubrifiant était stocké sans rétention à l'atelier usinage, de même que des bidons de résine étaient disposés sans rétention dans l'atelier fonderie.
- **Article 15.1 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** les analyses des eaux pluviales n'ont pas été réalisées en 2014 et 2015.
- **Article 16 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** le plan des réseaux de distribution, de collecte et l'évacuation des eaux n'est pas à jour.
- **Article 28.1 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** l'exploitant n'a pas été en mesure de fournir l'étude foudre lors de la visite.

3. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES AU COURS DE LA VISITE

- **Article 14.3 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** les analyses des eaux pluviales effectuées en 2011 et 2012 présentaient des résultats non-conformes pour les paramètres hydrocarbures totaux et DCO.
- **Article 25 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** lors de la visite, la benne destinée à recevoir les sables de fonderie n'était pas couverte.
- **Article 27 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** il n'existe pas de registre déchets permettant de compiler les différents documents liés à la gestion des déchets.
- **Article 32.2 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** l'exploitant devra fournir à l'inspection la date de la dernière formation incendie ainsi que la liste d'émargement des salariés formés.
- **Article 33 de l'arrêté préfectoral n°2004-P-1492 du 26 mai 2004 :** l'exploitant devra fournir à l'inspection le rapport de vérifications des installations électriques en date du 17 juin 2015.

Suites envisagées :

L'exploitant devra mettre en œuvre les dispositions qui s'imposent afin d'apporter des réponses aux non-conformités et observations signalées et en rendre compte à l'inspection des installations classées.

Liste des documents établis suite à la visite :

- Lettre à l'exploitant

Date et signatures 23 JUILLET 2015

Rédacteur	Vérificateur/approbateur
Julien HUBERT	Gilles ROUX
SIGNE	SIGNE
Inspecteur de l'environnement Adjoint au chef de subdivision	Inspecteur de l'environnement Responsable des subdivisions environnement de la Nièvre